

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 14 – Jeudi 14 avril 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Département de l'économie et de la santé

Arrêté concernant les entreprises importantes pour le maintien de l'infrastructure critique dans lesquelles les tests ciblés et répétitifs sont autorisés

Le Département de l'économie et de la santé,

vu la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)¹⁾,

vu le chiffre 3.1.1 de l'annexe 6 de l'ordonnance fédérale du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 3 COVID-19)²⁾,

arrête:

Article premier Les entreprises importantes pour le maintien de l'infrastructure critique qui peuvent réaliser et se faire rembourser des tests ciblés et répétitifs dans la République et Canton du Jura sont:

- Les crèches et unité d'accueil pour écoliers;
- Les institutions sociales;
- Les services de l'administration cantonale.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 17 février 2022.

Delémont, le 3 mars 2022.

Le Ministre de l'économie et de la santé: Jacques Gerber.

1) RS 818.101

2) RS 818.101.24

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2022

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 6 janvier, 21 avril, 14 juillet, 28 juillet,
11 août, 29 décembre.

Delémont, décembre 2021.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune d'Alle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 19 avril 2022 au 18 mai 2022 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

- **Modification de l'aménagement local**
Plan de zones et Règlement communal
sur les constructions - Parcelle 3691

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal d'Alle jusqu'au 18 mai 2022 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de l'aménagement local ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Alle, le 11 avril 2022.

Conseil communal.

Bonfol

Assemblée communale extraordinaire mercredi 27 avril 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Abandon du projet Botta et ses conséquences puis approuver le réaménagement du site de l'ancienne décharge par le nouveau projet Corbat-Dubail-Rebetez.
3. Information de bci Betriebs AG sur les lentilles sableuses.

Bonfol, le 8 avril 2022.

Conseil communal.

Delémont

Changements de circulation temporaires liés à des chantiers

Route communale Delémont: Rue des Pervenches - Nord

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la commune de Delémont informe que la Rue des Pervenches - Nord est mise en zone de rencontre.

Motif: Travaux liés à des chantiers

La signalisation publiée sera mise en place à titre expérimental durant une année:

- Pose de signaux OSR 2.59.5 « Zone de rencontre » et au verso le signal OSR 2.59.6 « Fin de zone de rencontre », aux emplacements suivants:
devant le bâtiment de la rue des Pervenches - Nord

Période: Du début à la fin des travaux.

Particularités: L'accès aux immeubles et parkings le long de ces rues est en principe garanti; des interruptions ponctuelles sont possibles pour les besoins du chan-

tier; les signalisations de chantier réglementaires seront mises en place.

Renseignements: Police locale, téléphone 032 422 44 22; Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, téléphone 032 421 92 92.

Les oppositions à ces restrictions à la circulation ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Le plan de circulation N° UE-ROU-SIG-043 du 8 mars 2022 peut être consulté au Secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, à Delémont.

Conseil communal.

Delémont

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 avril 2022, le:

- Plan spécial – Plan de conduites
« interconnexion Delémont-Develier »

Le plan peut être consulté au Secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.
Delémont, le 11 avril 2022.

Conseil communal.

Develier

Approbation de plans et prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 7 avril 2022, les plans suivants:

- Plan spécial – Plan de conduites
« interconnexion Delémont-Develier »

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Develier, le 11 avril 2022.

Conseil communal.

Fontenais

Assemblée communale extraordinaire lundi 9 mai 2022, à 20h15, à la salle Gérard-Bregnard (bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 janvier 2022.
2. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver le Règlement du cercle scolaire de la commune mixte de Fontenais.
4. Discuter et voter une dépense d'investissement de 120 000 francs pour la rénovation des locaux de l'ancien bureau postal et les aménagements extérieurs, donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit au Secrétariat communal

au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Les règlements des points 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site internet www.fontenais.ch où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Fontenais, avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Plan d'aménagement local (PAL)

Assemblée d'information

Le Conseil communal de Haute-Ajoie invite les propriétaires et la population de la commune de Haute-Ajoie à une séance d'information le lundi 2 mai 2022, à 19h30, à la halle de gymnastique de Chevenez.

Le nouveau plan d'aménagement local (PAL) sera présenté de manière très générale, ainsi que les grandes orientations retenues pour le développement de la commune.

Observation: Il n'y aura pas de vote de l'assemblée.

Consultation publique

Les documents du PAL pourront être consultés du lundi 2 au samedi 14 mai 2022, uniquement les lundis, mardis et jeudis aux heures d'ouvertures habituelles de l'Administration communale, L'Abbaye 114 à Chevenez. Une permanence sera mise en place le samedi 14 mai 2022, de 10h00 à 12h00, avec le bureau d'études à l'Administration communale à Chevenez.

Chevenez, le 14 avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Dépôt public

Modification de peu d'importance du plan spécial « Les Montates II »

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Haute-Sorne dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 avril 2022 au 16 mai 2022 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Modification de peu d'importance du plan spécial « Les Montates II » - Création d'un secteur UAd

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Haute-Sorne jusqu'au 16 mai 2022 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan spécial Les Montates II ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Bassecourt, le 7 avril 2022.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée bourgeoise

mardi 26 avril 2022, à 19h30, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 avril 2019.
2. Discuter et donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de construction de Fr. 300000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt.
3. Divers.

Immédiatement après l'assemblée bourgeoise:

Assemblée communale extraordinaire

mardi 26 avril 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2021.
2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 300000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 30000.00 pour l'achat du nouveau système informatique, à couvrir par le compte courant.
4. Divers.

Mervelier, le 7 avril 2022.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise

jeudi 21 avril 2022, à 20h15, à la halle-cantine de la Société villageoise

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2021.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Movelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 18 mai 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.
4. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61440.– au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et sur les liquidités à disposition.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier.
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Saulcy

Assemblée communale

lundi 16 mai 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2021.
2. Discuter et approuver les comptes 2021 municipaux et bourgeois et voter les dépassements de crédit.
3. Modifications du règlement sur les élections communales de la commune mixte de Saulcy.
4. Modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Saulcy.
5. Prendre connaissance et statuer sur le crédit-cadre relatif à l'assainissement de deux salles de classes (salles de dessin DE6 et 7 complètement rénovées et aménagées en salles polyvalentes) pour un montant de CHF 330000.00 à couvrir par voie d'emprunt. Donner compétence au syndicat pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
6. Divers.

Conseil communal.

Undervelier

Assemblée bourgeoise

jeudi 5 mai 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes 2021 et dépassements de crédit.
5. Octroi d'un droit de superficie sur le domaine agricole de la ferme de Frénois en faveur du fermier.
6. Divers et imprévu.

Conseil bourgeois.

Val Terbi

Séance du Conseil général

mardi 3 mai 2022, à 19h30, au Centre communal de Vicques - 1^{er} étage

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 mars 2022.
3. Questions orales et interventions.
4. Traitement du postulat de M. Michel Darbellay « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal ».
5. Délibération et adoption du règlement sur les élections.
6. Communications.

Vicques, le 11 avril 2022.

Au nom du Conseil général

Le président: Laurent Steulet.

La secrétaire: Sylvie Koller.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura

Election des délégués au Synode général de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura (Législature du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2026)

L'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura est représentée par trois délégués au Synode général de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura (ci-après le Synode général).

Un siège est attribué à chaque paroisse.

L'élection de ces trois délégués, de la compétence de l'Assemblée de l'Eglise, est fixée au samedi 7 mai 2022.

Est éligible au Synode général, toute personne habilitée à voter en matière ecclésiastique, âgée de dix-huit ans révolus et domiciliée dans le canton.

Les candidatures sont présentées par le Conseil de paroisse ou par au moins vingt électeurs en matière ecclésiastique domiciliés dans la paroisse. Elles sont remises au Conseil de l'Eglise, accompagnées de l'accord écrit des candidats, **jusqu'au 5 mai 2022**.

Delémont, le 14 avril 2022.

Conseil de l'Eglise.

Courchapoix

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 18 mai 2022, à 19h15, à la cure

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation des comptes 2021.
4. Acceptation des comptes 2021.
3. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courroux – Courcelon

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 4 mai 2022, à 20h00, au Centre paroissial Trait d'Union

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2021 et voter les dépassements de budget.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dampheux – Lugnez

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique mercredi 4 mai 2022, à 20h00, à la salle paroissiale de Dampheux

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du dernier procès-verbal.
4. Comptes 2021.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Bure

Requérants: Danièle Grélat, Les Frasses 6, 2612 Cormoret; Jean-Pierre Grélat, Les Frasses 6, 2612 Cormoret. Auteur du projet: AIC Architecture et ImmoConcept sàrl, Grand-Rue 12, 2606 Corgémont.

Description de l'ouvrage: Construction de deux villas avec couverts à voitures.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 698, sise à la Route de Porrentruy, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogations requises: Article CA12 RCC (orientation des faites) article CA16 RCC (toiture plate pour les abris à voitures).

Dimensions: Longueur 9m00, largeur 8m50, hauteur 5m29, hauteur totale 9m07.

Genre de construction: Façades: béton armé et briques en terre cuite, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: tuiles en terre cuite rouge et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 19 avril 2022.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Simon Chavanne, Rue de la Forge 2, 2822 Courroux. Auteur du projet: Juliane Rérat, La Combatte 96, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert à voitures (3 places), fermé avec une paroi de séparation ajourée sur côté ouest.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 383, sise à la Rue de la Forge 2, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Article 42, lettre b, du règlement communal sur les constructions (alignement et distances par rapport aux équipements), article 60, chiffre 1, de l'ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire (empiètement sur la distance à la limite partie saillante).

Description: Longueur 9m49, largeur 5m50, hauteur 2m65, hauteur totale 3m13.

Genre de construction: Matériaux façades: fibrociment couleur bleu acier; toiture: panneaux sandwich couleur blanc.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront en-

voyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 14 avril 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Wood'habitat sàrl, Nazmi Mehmetaj, Rue du 23-Juin 38a, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage Construction de deux maisons familiales jumelées avec réduit extérieur, couvert sur entrée et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2167, sise à la Rue Emile-Boéchat, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb.

Dimensions: Longueur 20m27, largeur 11m00, hauteur 6m05, hauteur totale 6m05; réduit extérieur: longueur 4m00, largeur 3m50, hauteur 2m60.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé et en bois pour les réduits extérieurs; toiture: toiture plate avec gravier rond, teinte grise.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: Vicky Steiner, Pâtres 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: Architecture Rais Sàrl, Jean Marc Rais, Préfecture 10, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Isolation et transformations extérieures, remplacement du chauffage existant par une PAC air-eau, transformations intérieures, création d'un nouveau SAS d'entrée et d'un nouveau couvert véhicules en façade nord.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3311, sise à la Rue des Pâtres 3, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAa.

Dérogation requise: RCC article 61 (alignement à la route communale).

Dimensions du SAS entrée: Longueur 3m30, largeur 2m55, hauteur 3m00; couvert véhicules: longueur 4m60, largeur 6m12, hauteur 2m60.

Genre de construction: Matériaux façades: minérales, teinte claire; toiture: grises ou rouge (à définir).

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Sébastien Lapaire, Rue des Labours 9, 2800 Delémont; Marilyne Lapaire, Rue des Labours 9, 2800 Delémont. Auteur du projet: Sébastien Lapaire, Rue des Labours 9, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement thermique de la toiture du bâtiment, pose d'une isolation périphérique sur les façades, création d'une porte et fenêtre en lieu et place de la porte de garage, remplacement du chauffage mazout existant par une PAC extérieure et pose de panneaux solaires.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2469, sise à la Rue des Labours 9, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Longueur, largeur et hauteur existantes.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis blanc uniforme; toiture: Eternit StructaCasa Coral N 1030 (rouge).

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 7 avril 2022.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Fahy

Requérante: Audrey Sylvestre, Rue de Porrentruy 127, 2916 Fahy. Auteur du projet: Koutec Sàrl, Marc Vuillaume, Rue des Gravalons 6, 2907 Rocourt.

Description de l'ouvrage: Installation photovoltaïque sur la partie garage (bâtiment 127A).

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 90, sise à la Rue de Porrentruy 127a, 2916 Fahy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa, ISOS A Nationale.

Genre de construction: Toiture: installation de panneaux photovoltaïques couleur noire; surface: 140,5 m².

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 14 avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Beat Willi, Rue de la Crêt 4c, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Remplacement de la haie de tuyas y compris porte existante par une palissade occultante avec porte sur parcelle 3033 à l'intérieur du mur existant.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 3033, sise à la Rue de la Crêt, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 66 RCC.

Dimensions: Longueur 18m00, hauteur 1m50.

Genre de construction: Matériaux: plastique brun/gris et aluminium anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 avril 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: SEOD, Case postale 17, 2856 Boécourt. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Cottendart 1, 2013 Colombier.

Description de l'ouvrage: Implantation de 10 conteneurs semi-enterrés de type Molok et pose de palissades; agrandissement d'une place existante pour l'aménagement d'un nouvel écopoint avec réaménagement des places de stationnement et pose d'un enrobé pour les surfaces de circulation.

Cadastre: Glovelier. Parcelles N°s 544, 1544, 1688, 2017, 2411, DS2412, sises rue Montates, rue du Chapelat, rue de la Gare, rue des Ecoles et La Breuillette, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: Parcelle 2411 (UAb, UAd, ZTA) sous réserve de l'acceptation de la modification du plan spécial; autres parcelles: HA, ZT, UAd et MA. Plan spécial: Les Montates II (sous réserve de l'acceptation de la modification du plan spécial).

Dérogations requises: A la route communale, article 64 LCER; au règlement, article 27 LCAT.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bas-

secourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 11 avril 2022.

Conseil communal.

Soubey

Requérants: Dario et Larissa Bertoliatti, Avenue Ernest Pictet 15, 1203 Genève. Auteur du projet: BIMProcess.ch Sàrl, Yvan Vitali, Rue du 23-Juin 20b, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa.

Cadastre: Soubey. Parcelle N° 89, sise à la rue Les Courtes Royes, 2887 Soubey. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone du Village.

Dimensions: Longueur 24m75, largeur 13m41, hauteur 4m60, hauteur totale 6m19.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et brique, isolation, crépi blanc-beige; toiture: tuiles TC teinte à préciser.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soubey, Les Chancelles 40, 2887 Soubey, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 6 avril 2022.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant: Eric Gerber, Gros Verger 1, 2943 Vendlincourt. Auteurs du projet: Fernand Perrin SA, Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy; Ernest Ramseyer, Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un silo en tranchée; recouvrement d'une fosse à lisier; démolition du silo existant N° 4C; goudronnage de la place,

Cadastre: Vendlincourt. Parcelles N°s 37 et 1468, sises au Chemin des 4 Bornes, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone agricole.

Dimensions principales et matériaux: Silo en tranchée: longueur 40m80, largeur 10m65; mur en béton (derrière): longueur 40m80, largeur 0m25, hauteur 2m55; mur en blocs béton type «LEGO» (devant): longueur 23m20, largeur 0m80, hauteur 2m45; mur en blocs béton type «LEGO» (sur un côté): longueur 10m65, largeur 0m80, hauteur 2m45; pose d'une toiture en tôle nervurée sur fosse à lisier existante.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la

compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 8 avril 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de la formation postobligatoire (SFP) met au concours un poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 30%

Mission: Collaborer à l'organisation des procédures de qualification avec responsabilité et conduite étendue de certaines professions; participer aux séances des expert-e-s aux examens et diriger les groupes; informer et conseiller les entreprises et les apprenti-e-s; convoquer les apprenti-e-s pour les examens; assurer le suivi des cours pour expert-e-s; indemniser les expert-e-s; traiter les résultats des examens; participer à l'organisation des cérémonies de remise de diplômes; participer et diriger les séances d'échecs; décider et établir des décisions de compensation de désavantages; décider et établir des réductions et dispenses d'apprentissage; collaborer à l'établissement de la facturation cantonale et intercantonale des examens; collaborer avec les écoles professionnelles; assurer le conseil en formation et la qualification d'adultes.

Profil: Diplôme HEG ou formation et expérience jugées équivalentes. Aptitude à travailler de manière indépendante et autonome. Sens poussé de l'organisation et des priorités. Empathie et sens de la négociation. Maîtrise de la communication orale et facilité d'expression devant un public. Capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Excellentes connaissances et maîtrise des outils informatiques (suite Office). Connaissance souhaitée de la langue allemande. Grande flexibilité et résistance au stress (horaire variable durant les sessions d'examens). Permis de conduire.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Blaise Koller, responsable des procédures de qualification, tél. 032 420 71 63.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 6 mai 2022** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve, Procédures de qualification ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les Centres de compétences Delta (CCD), des postes d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent au trouble de la dysphasie. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du CCD avec un contrat de durée indéterminée; 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires au sein du CCD avec un contrat de durée déterminée d'un an.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le(s) CCD souhaités, avec la mention « Postulation CCD », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'Unité pédopsychiatrique (UPP), un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales.

Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent aux problématiques de l'élève. Avec les parents, les thérapeutes et les éducateurs, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein de l'UPP (Unité pédopsychiatrique) à Porrentruy.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons souhaité et l'Unité pédopsychiatrique, avec la mention « Postulation UPP », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une classe de transition un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales de la 3P. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Saignelégier.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation classe de transition», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons de soutien ambulatoire primaire, un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 3 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36)

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation soutien ambulatoire EP», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une structure de soutien primaire, un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste d'intervenant-e comprenant 4 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation structure de soutien EP», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une structure de soutien secondaire, un poste d'

Enseignant-e secondaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste d'intervenant-e comprenant 15 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire secondaire de Porrentruy.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire spécialisé-e / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le(s) cercle(s) scolaire(s) souhaités, avec la mention «Postulation structure de soutien ES», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 mai 2022**.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite d'une réorganisation des heures d'enseignement, le Service de la formation postobligatoire, pour la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'allemand à la maturité professionnelle

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées de l'allemand aux étudiant-e-s de la filière maturité professionnelle, orientation « technique, architecture et sciences de la vie », ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer à la procédure de qualification de fin de formation. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 25% (6 périodes hebdomadaires)

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Une première expérience en entreprise est un avantage. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022
(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division technique, M. Claude Maitre (032 420 35 50).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e allemand maturité professionnelle », **jusqu'au 29 avril 2022.**

www.jura.ch/sfp



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite d'une réorganisation des heures d'enseignement, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de droit et d'économie (contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine du droit et de l'économie aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 30%

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la psychologie. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022
(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e droit et économie », **jusqu'au 28 avril 2022.**

www.jura.ch/sfp



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite d'une réorganisation des heures d'enseignement, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'anglais

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées de l'anglais aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 20%

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec l'anglais. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022
(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un

extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e anglais », **jusqu'au 28 avril 2022.**

www.jura.ch/sfp



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de psychologie

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la psychologie aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 40%

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent, diplôme en sciences sociales serait un avantage. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la psychologie. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e psychologie », **jusqu'au 28 avril 2022.**

www.jura.ch/sfp



A la suite de la nomination du titulaire à un autre poste, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de culture générale

Mission: Assurer l'enseignement de la culture générale aux apprenti-e-s CFC et aux élèves des classes de transition, ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 20 périodes hebdomadaires (env. 75%)

Profil: Master en français, ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0-2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e Culture générale », **jusqu'au 29 avril 2022.**

www.jura.ch/sfp



A la suite de la démission du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s dessinateur-trice-s orientation architecture CFC

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné, ainsi que le développement des compétences sociales des apprenti-e-s. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 5 périodes hebdomadaires (env. 20%)

Profil: CFC dans la profession, complété par une formation supérieure dans le domaine concerné. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e dessinateur-trice architecture », **jusqu'au 29 avril 2022.**www.jura.ch/sfp

CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite de la démission du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s constructeur-trice-s métalliques et constructeur-trice-s d'appareils industriels CFC

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné, ainsi que le développement des compétences sociales des apprenti-e-s. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 5 périodes hebdomadaires (env. 20%)

Profil: CFC dans la profession, complété par une formation supérieure dans le domaine concerné (brevet ou maîtrise fédérale). Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e constructeur-trice », **jusqu'au 29 avril 2022.**www.jura.ch/sfr**CEJEF**

CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite d'une réorganisation des heures d'enseignement, le Service de la formation postobligatoire, pour la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'éducation physique et sportive

Mission: Assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux apprenti-e-s CFC et aux élèves des classes de transition, ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 11 périodes hebdomadaires (env. 40%)

Profil: Bachelor dans le domaine, ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

(début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e Education physique et sportive DIVART », **jusqu'au 29 avril 2022.**www.jura.ch/sfp**Commune de Soyhières**

Le Conseil communal de Soyhières met au concours le poste d'un ou d'une

Caissier/ère avec taux d'occupation à 40 %

Votre mandat: Ce mandat sera exercé en collaboration étroite avec le Conseil communal. Gestion de la comptabilité complète jusqu'au bilan. Etablissement des budgets et de la planification financière. Gestion financière du personnel. Gestion des débiteurs et des créanciers. Facturation des taxes et divers. Gestion du portefeuille des assurances. Etablir les déclarations sociales et divers rapports financiers. Responsabilité des mutations imposées par MCH2. Assistance au Conseil communal dans ses prises de décisions financières. Suppléer temporairement aux tâches de secrétariat en cas de maladie et de vacances.

Votre formation et votre profil: Brevet fédéral de comptable ou formation/expérience jugée équivalente. Expérience dans la gestion de la caisse d'une commune ou d'un syndicat de communes. Capacité en analyse financière. Flexibilité et polyvalence éventuelle en cas de besoin avec le poste de secrétaire. Aisance avec les outils informatiques usuels et les logiciels comptables MCH2. Sens de l'organisation, de l'anticipation et des priorités.

Aisance rédactionnelle et esprit méticuleux. Discrétion et entretient. Intérêt pour les affaires publiques.

Délai de postulation: 4 mai 2022.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2022 ou date à convenir.

Traitement: Selon le statut du personnel communal et du répertoire des fonctions RCJU.

Procédure: Nous vous prions de faire parvenir votre dossier de candidature complet accompagné d'une lettre de motivation sous pli fermé à l'adresse suivante: Conseil communal, Postulation, Route de France 36, 2805 Soyhières.

Pour tout complément d'information, M. Christian Zuber, maire, se tient à votre disposition au tél. 079 421 69 10 ou par courriel (christian.zuber@soyhieres.ch).

Commune de Cornol

Suite à la démission du titulaire, la commune de Cornol met au concours un poste de

Voyer chef H/F

(cantonnier – concierge – exploitant du réservoir – fontainier)

à un taux de 100% avec entrée en fonction au 1^{er} juin 2022 ou date à convenir.

Les tâches sont décrites dans le cahier des charges en consultation à l'Administration communale ou sur le site internet de la commune www.cornol.ch.

Votre profil: Titulaire d'un CFC d'agent-e d'exploitation ou d'un CFC en relation avec la fonction. Etre en possession d'un permis de conduire catégorie B. Elire domicile à Cornol. Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe. Sens des responsabilités. Serviabilité. Bonne communication. Doté d'un esprit méthodique.

Traitement: Classe 8 selon échelle des traitements de la RCJU.

Renseignements: Administration communale, téléphone 032 462 25 88.

Les candidatures doivent être adressées au Conseil communal, avec la mention « Voyer chef », accompagnées des documents usuels, **jusqu'au 29 avril 2022.**

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2545 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 1^{er} avril 2022.

Le Juge civil: Boris Schepard.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION COMMERCIALE



ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

Rue de l'Avenir 33 / Delémont
Tél. 032 420 77 00
secc.epc@jura.ch

Rue Thurmann 12 / Porrentruy
Tél. 032 420 36 70
secc.epc@jura.ch

Vous débutez votre apprentissage en août 2022

Séances d'inscription pour les formations suivantes :

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

Mercredi 4 mai 2022, EPC de Delémont, rue de l'Avenir 33, Auditoire - Bâtiment A

OU

Mercredi 11 mai 2022, EPC de Porrentruy, rue Thurmann 12, Salle 1-01

Pour les 2 dates : 14 h : Commerce et MPEi / 16 h : GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus ainsi que d'un numéro IBAN et de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

L'affectation dans les classes et la fixation du lieu des cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle

- voie intégrée : EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
- voie post CFC type économie et type services : EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),

s'inscrivent au plus tard jusqu'au 24 mai 2022.

L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 3 juin 2022 à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 24 mai 2022** en complétant le formulaire sur le site www.epc-jura.ch

Communauté scolaire de l'École secondaire
de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

**Mercredi 11 mai 2022, à 20 h 15, à l'école
secondaire de Bellelay**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Comptes 2021.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données.
6. Réélection de l'organe de révision des comptes pour une nouvelle période de 4 ans.
7. Informations sur la marche de l'école.
8. Divers.

Bellelay, le 14 avril 2022.

La commission scolaire.

Triage forestier du Vorbourg
regroupant les propriétaires forestiers de Delémont,
Soyhières, Les Riedes-Dessus

Assemblée des propriétaires privés

Mercredi 1^{er} juin 2022, à 19 h 15, La Cave à Soyhières

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations.
2. Informations.
3. Désignation d'un-e représentant-e des propriétaires privés et d'un-e suppléant-e.
4. Divers.

Delémont, avril 2022.
